

## **The press review**

16-31 October 2015

**Prepared by Transparency International Luxembourg**

### **Disclaimer**

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au [secretariat@transparency.lu](mailto:secretariat@transparency.lu).

### **Information importante « hotline anti-corruption »**

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email [info@transparency.lu](mailto:info@transparency.lu) ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

# NATIONAL NEWS



TAX RULINGS

20 octobre 2015 12:59; Act: 20.10.2015 13:22

## Fiat a trop profité du système luxembourgeois

*L'UE devrait tacler mercredi l'italien Fiat pour avoir bénéficié de «subventions déguisées», grâce à un système d'accords fiscaux avantageux passés avec le Luxembourg.*



La commissaire européenne chargée de la Concurrence, Margrethe Vestager, devrait s'exprimer mercredi. (photo: AFP)

Selon différents médias, [Fiat](#) et Starbucks pourraient être sommés de rembourser plusieurs dizaines de millions d'euros pour les faits épinglés par l'exécutif européen, le premier au Luxembourg et le second aux Pays-Bas. La commissaire européenne chargée de la Concurrence, Margrethe Vestager, devrait intervenir sur ce dossier mercredi et ainsi arriver à une première conclusion dans cette enquête qui avait commencé quasiment au moment où la nouvelle Commission de Jean-Claude Juncker entrait en fonction en novembre 2014: plusieurs multinationales avaient alors été montrées du doigt pour avoir bénéficié de «subventions déguisées» à travers la pratique du «tax ruling» (rescrits fiscaux).

Les rescrits fiscaux sont des accords passés entre États et entreprises, en principe légaux, qui permettent aux multinationales d'échapper en partie ou totalement à l'impôt dans les pays européens où elles sont installées. Ils connaissent des dérives, comme le montre les cas de Fiat et Starbucks. Outre ces deux entreprises, plusieurs autres multinationales font également l'objet d'enquêtes: Amazon, Apple et McDonald's. Selon une autre source contactée par l'AFP, aucune décision ne serait prise mercredi concernant ces entreprises.

### **Un accord le 6 octobre**

Le 6 octobre, les Européens avaient œuvré pour renforcer la transparence des multinationales en Europe en adoptant à Luxembourg [un accord pour l'échange automatique d'informations sur les accords fiscaux](#) passés entre États et multinationales. Ce combat pour la transparence a été engagé après l'éclatement du scandale Luxleaks en novembre 2014, qui avait mis en lumière un système d'évasion fiscale à grande échelle, et particulièrement le rôle joué par certains États, comme le Luxembourg, à une époque où M. Juncker était à la fois Premier ministre et ministre des Finances.

Cette affaire avait terni l'entrée en fonction de Jean-Claude Juncker en tant que nouveau président de la Commission européenne. Il avait alors promis une lutte sans merci contre l'opacité fiscale, un combat repris par le Luxembourg, qui occupe la présidence tournante de l'UE jusqu'à la fin 2015.

*(L'essentiel/AFP)*

# Luxemburger Wort

Accords fiscaux avantageux

## Fiat pourrait rembourser plusieurs millions au Luxembourg



Comme le montre le cas de Fiat, les tax rulings -ces accords passés entre Etats et entreprises, en principe légaux- connaissent des dérives. *Photo: Guy Jallay*  
Publié le mardi 20 octobre 2015 à 16:30

(AFP) - L'UE devrait épingler mercredi l'italien Fiat et l'américain Starbucks pour avoir bénéficié de «subventions déguisées», grâce à un système d'accords fiscaux avantageux passés avec le Luxembourg (pour le premier) et les Pays-Bas (pour le second), selon des sources proches du dossier.

Une annonce en ce sens de la commissaire européenne chargée de la Concurrence, Margrethe Vestager, est attendue mercredi, selon l'une des sources, confirmant partiellement des informations parues dans différents médias. «C'est la porteuse d'informations cette semaine», confirme une source.

Selon différents médias, Fiat et Starbucks pourraient être sommées de rembourser plusieurs dizaines de millions d'euros pour les faits épinglés par l'exécutif européen, le premier au Luxembourg et le second aux Pays-Bas.

### Le tax ruling pour échapper à l'impôt

Mme Vestager devrait ainsi arriver à une première conclusion dans cette enquête qui avait commencé quasiment au moment où la nouvelle Commission de Jean-Claude Juncker entrait en

fonction en novembre 2014: plusieurs multinationales avaient alors été montrées du doigt pour avoir bénéficié de "subventions déguisées" à travers la pratique du «**tax ruling**» (rescrits fiscaux).

Les rescrits fiscaux sont des **accords passés entre Etats et entreprises**, en principe légaux, **qui permettent aux multinationales d'échapper en partie ou totalement à l'impôt** dans les pays européens où elles sont installées. Ils connaissent des dérives, comme le montre les cas de Fiat et Starbucks.

Outre ces deux entreprises, **plusieurs autres multinationales** font également l'objet d'enquêtes: **Amazon, Apple et McDonald's**. Selon une autre source contactée par l'AFP, aucune décision ne serait prise mercredi concernant ces entreprises.

## Plus de transparence après Luxleaks

Le 6 octobre, les Européens avaient oeuvré pour **renforcer la transparence des multinationales en Europe**, en adoptant à Luxembourg un accord pour l'échange automatique d'informations sur les accords fiscaux passés entre Etats et multinationales.

Cet effort pour plus de transparence a été engagé après l'éclatement du scandale Luxleaks en novembre 2014, qui avait mis en lumière **un système d'évasion fiscale à grande échelle** et particulièrement le rôle joué par certains Etats, comme le Luxembourg, à une époque où M. Juncker était à la fois Premier ministre et ministre des Finances.

Cette affaire avait terni l'entrée en fonction de Jean-Claude Juncker à la présidence de la Commission européenne. Il avait alors promis une **lutte sans merci contre l'opacité fiscale**, un combat repris par le Luxembourg qui occupe la présidence tournante de l'UE jusqu'à la fin 2015.



OPTIMISATION FISCALE

21 octobre 2015 11:07; Act: 21.10.2015 12:02

## «Tax ruling» illégal: le Luxembourg proteste

*LUXEMBOURG/BRUXELLES - Le gouvernement s'est opposé ce mercredi aux sanctions infligés à Fiat sommé de rembourser entre 20 et 30 millions d'euros pour les faits épinglés par l'UE.*



Fiat a trop profité du système luxembourgeois et doit maintenant passer à la caisse. (photo: AFP)

L'italien Fiat et l'américain Starbucks ont été sommés de rembourser entre 20 à 30 millions d'euros, le premier au Luxembourg, le second aux Pays-Bas, suite à des «avantages fiscaux illégaux», ont annoncé mercredi les autorités européennes.

«La Commission européenne a décidé que le Luxembourg et les Pays-Bas ont accordé des avantages fiscaux sélectifs respectivement à Fiat Finance and Trade et à Starbucks. Ces avantages sont illégaux au regard des règles de l'UE en matière d'aides d'État», a indiqué la Commission, dans un communiqué. «En principe, les règles européennes en matière d'aides d'État exigent la récupération des aides d'État

incompatibles avec le marché intérieur, afin de réduire les distorsions de concurrence qu'elle induisent», a-t-elle ajouté.

### **Le Luxembourg désapprouve cette décision**

Selon les calculs de la Commission, «la valeur de l'avantage concurrentiel indu dont ont respectivement bénéficié Fiat et Starbucks» (c'est-à-dire la différence entre ce que la société a payé et ce qu'elle aurait payé en l'absence d'accords fiscaux entre les deux sociétés et les deux pays) «s'élève à 20 à 30 millions d'euros pour Fiat et pour Starbucks».

«Il incombe désormais respectivement aux autorités fiscales luxembourgeoises et aux autorités fiscales néerlandaises de déterminer le montant de l'impôt à récupérer dans chaque cas, en utilisant la méthode précisée dans la décision correspondante de la Commission», précise-t-elle. Le ministre luxembourgeois des Finances Pierre Gramegna a déclaré, dans un tweet, que son pays «désapprouvait les conclusions de la Commission européenne dans le cas de Fiat», se réservant la possibilité de la contester.

L'exécutif européen, gardien de la concurrence en Europe, n'entend pas s'arrêter là. «De nouvelles affaires pourraient voir le jour si nous avons des indications que les règles en matière d'aides d'État ne sont pas respectées», a averti Margrethe Vestager, la commissaire en charge du dossier, lors d'une conférence de presse à Bruxelles.

[HTTP://PAPERJAM.LU/](http://paperjam.lu/)

FAILLITE DE HEINE

## DCNI laisse choir sa boîte à pots-de-vin

20 MAI 2015 15:41 Par Véronique Poujol



**La DCNS, entreprise d'armement propriété à 100% de l'État français, a utilisé des sociétés à Luxembourg pour faire passer ses commissions, avant d'utiliser Bruxelles.**

(Photo: DR)

**DCN Internationale, la branche commerciale de la société d'armement française DCNS, a assigné la Société de développement international Heine à Luxembourg en faillite pour un montant d'impayés de quelque 330.000 euros. Heine? «La boîte à pots-de-vin» de l'industrie d'armement française au Luxembourg dans les années 1990 et «shadow company» de la DCNS. Pourquoi les Français l'ont-ils abandonnée?**

La faillite sur assignation, le 8 mai dernier, par la 2<sup>e</sup> chambre du Tribunal de Luxembourg siégeant en matière commerciale, de la Société de développement international Heine a de quoi interpellé. Heine? La société luxembourgeoise a été présentée par la presse française, mais aussi les magistrats du Parquet financier de Paris qui enquêtent sur des rétro-commissions ayant probablement financé la campagne électorale d'un candidat à la présidence de la république en 1995, comme la «shadow company» à Luxembourg de la société d'armement française DCNS (ex-Direction des constructions navales) à 100% contrôlée par l'État français. Heine fut au cœur d'une commission rogatoire internationale lancée par la justice française au Grand-Duché en 2010, avec plusieurs perquisitions, à son siège social 1, place du Théâtre ainsi qu'au domicile à Strassen de son dirigeant, Jean-Marie

Boivin, ancien de la DCN et décrit par le journal Libération comme l'homme-orchestre des commissions sur le marché de l'armement.

Heine était une société à l'abandon depuis l'automne dernier, avec à bord, plus qu'un seul administrateur, Jean-Marie Boivin. Les deux autres membres du conseil d'administration, Yves Schmit et Carine Bittler, en avaient démissionné le 28 octobre dernier. Le même jour, l'avocat domiciliataire avait aussi jeté l'éponge et dénoncé le siège social, visiblement pour des factures impayées des services de domiciliation de la société.

Heine n'avait pas retrouvé depuis lors d'hébergeur, de sorte que la société se trouvait dans l'illégalité, sans siège connu ni d'administrateurs à suffisance. Pour autant, le Parquet n'avait pas encore procédé à des sanctions qui s'imposent dans ces cas de violation de la législation sur les sociétés commerciales, comme une procédure de liquidation judiciaire.

Curieusement, c'est la société française DCN International qui a fait tomber Heine, le 8 mai dernier devant le Tribunal de commerce qui a prononcé la faillite de l'entité luxembourgeoise présentée comme sa filiale fantôme. Sans avocat, Heine a été considérée par les juges comme «défaillante».

### **Sentence du tribunal arbitral international**

Selon l'assignation dont Paperjam.lu a pu obtenir copie, DCNI réclamait à Heine un montant de 329.610,29 euros. Une somme émanant d'une sentence rendue le 1<sup>er</sup> septembre 2014 par la Cour internationale d'arbitrage (située à Londres). La société française avait obtenu le 27 janvier dernier une décision d'exequatur ayant déclaré la décision arbitrale exécutoire au Grand-Duché.

Toutefois, comme Heine n'avait plus d'adresse connue à cette date, un huissier avait dressé un procès verbal de carence, procédure nécessaire pour permettre ensuite une assignation en faillite.

L'avocat Laurent Bizzotto a été nommé curateur de la faillite et il y a peu de chance qu'il recouvre le moindre actif, la société ayant servi, selon les médias, à verser des commissions lors de gros contrats d'armements, pour échapper aux dispositions de lutte contre la corruption que Paris avait fait rentrer dans son arsenal législatif. «Pour faire transiter les

fonds versés aux intermédiaires à l'occasion du contrat Agosta (livraison de trois sous-marins au Pakistan, ndlr), la Direction des constructions navales créa, en 1994, une structure opaque, baptisée Heine. Domiciliée au Luxembourg, elle était gérée par un ancien de la DCN, Jean-Marie Boivin. Or, selon une note chronologique saisie par la police judiciaire, au siège de la DCN, Nicolas Sarkozy (alors ministre de l'Intérieur sous le gouvernement d'Édouard Balladur, qui s'était présenté aux présidentielles de 1995, ndlr) aurait joué un rôle dans la constitution de cette société», écrivent les journalistes du Monde Gérard Davet et Fabrice Lhomme dans leur livre «Sarko s'est tué» consacré aux déboires judiciaires de l'ancien président français.

Une note manuscrite de 1994 saisie par la justice et citée par Davet et Lhomme indique qu'«EAR fait savoir officiellement à DCA que Nicolas Bazire, directeur du cabinet du Premier ministre Balladur, est d'accord (pour la constitution de Heine). Nicolas Sarkozy donne également son accord depuis le ministère des Finances – Bercy». «EAR, c'est Dominique Aris, vice-président de la DCN, et DCA, Dominique Castella, alors président de DCN International», ajoutent les deux journalistes. Toutefois, devant le juge d'instruction, Aris déclara que la mention relative à Nicolas Bazire ne correspondait pas à la réalité.

### **76 millions d'euros en transit par Heine**

C'est sur la base de cette note manuscrite «fragile» que les juges français lancèrent une commission rogatoire internationale à Luxembourg et que des perquisitions sont effectuées au siège de Heine (ainsi qu'à celui, identique, de la société Eurolux, alors en liquidation). Le rapport de la police judiciaire luxembourgeoise daté du 19 janvier 2010, dont des copies circulent sur les réseaux sociaux, est éloquent: «Un document repris sous le N°1 fait état de l'historique de la création et du fonctionnement des sociétés Heine et Eurolux. Selon ce document, les accords sur la création des sociétés semblaient venir directement de M. le Premier ministre Balladur et de M. le ministre des Finances Nicolas Sarkozy», lit-on en page 18 du document. «En 1995, poursuivent les enquêteurs luxembourgeois, des références font croire à une forme de rétro-commission pour payer des campagnes politiques en France. Nous soulignons qu'Édouard Balladur était candidat à l'élection présidentielle en 1995 face à Jacques Chirac et était soutenu par une partie du RPR dont Nicolas Sarkozy et Charles Pasqua.» Les policiers signalent encore «qu'en 2003, une nouvelle filière est mise en place à Bruxelles pour continuer les affaires qui ne sont plus traitées par le Luxembourg». Ils

estiment à 76 millions d'euros les sommes ayant transité par le Luxembourg à travers Heine: «Il semble exclu, vu le montant, qu'il s'agissait de consultance (voir aussi le paiement de 13 millions d'euros à M. Wang), mais qu'il ne s'agissait de rien d'autre que de corruption par l'intermédiaire d'une société luxembourgeoise faisant écran, de la part d'une entreprise française (DCNI) vers les pays où elle convoitait des marchés.»

Lorsqu'ils débarquèrent au siège de Heine, 1, place du Théâtre, les policiers se font dire par deux professionnels de la domiciliation, Yves Schmit et Carine Bittler, qu'un cambriolage avait eu lieu un peu plus tôt dans leurs locaux et que des documents ainsi que de vieux ordinateurs furent volés, mais ni argent ni PC récents. «Ils nous demandent, écrivent les officiers de la PJ, si nous avons quelque chose à faire dans cela. Les soussignés du PV ont seulement pu raser M. Schmit et Mme Bittler que ni (eux) ni d'autres policiers luxembourgeois n'étaient à l'origine de ce cambriolage, que nous on venait avec une ordonnance de perquisition et qu'on n'avait pas besoin de faire un cambriolage. Les témoins pensent tout de même que le cambriolage est lié à cette affaire française sensible.»

## **2% de commission**

Une source luxembourgeoise proche du dossier y avait vu la main du Service de renseignement français, dont des agents seraient venus faire une razzia dans les bureaux des «shadow companies» de la DCNI. Il n'y eu pas de suite ni d'action de contre-espionnage en écho de la part du Service de renseignements luxembourgeois. Selon nos informations, Jean-Claude Juncker, alors Premier ministre, n'aurait pas souhaité envenimer les relations déjà compliquées avec Paris, alors qu'il venait de subir un échec cuisant en voyant passer à sa barbe le job dont il rêvait, la présidence du Conseil de l'UE.

L'exécution de la CRI française par la PJ ne fut pas suivie par l'ouverture d'une enquête autonome au niveau luxembourgeois, alors que les découvertes des policiers auraient pu donner matière à un vrai dossier sur les montages de sociétés réalisés par les professionnels de la Place financière.

Auditionné par un juge d'instruction à Luxembourg, Bittler et Schmit auront la mémoire défaillante, tandis que l'avocat René Faltz, qui avait été jusqu'à 2009 domiciliataire de Heine, indiqua que «le dossier ne (lui) paraissait pas 100% transparent». Pour autant, dans les pièces saisies, les enquêteurs tombent sur un contrat d'assistance de novembre 1994 entre la

DCNI et Heine prévoyant un système de commissions de 2% du montant des commissions facturées par tout intermédiaire à distribuer aux consultants sur place. «De ces fonds importants ont profité à divers degrés M. Boivin, M<sup>e</sup> Faltz, Mme Bittler, M. Schmit et d'autres», lit-on dans le rapport policier.

Les enquêteurs jugent une de leur trouvaille «intéressante»: «facture du 24.10.2003 pour M<sup>e</sup> Faltz avec mention lettre très délicate à Monsieur le Ministre Henri Grethen et entretiens avec M. le ministre».

Dans leur PV, les policiers signalent n'avoir saisi «aucune preuve concrète de corruption» et disent avoir à faire à des interlocuteurs peu loquaces et des banquiers peu coopératifs: «Les documents, écrivent-ils, sont tous entièrement vides de noms et les descriptifs des services ou prestations sont vagues (...) Mes compliments à celui qui a mis ce système en place, il s'agit d'un travail méticuleux et en avance sur son temps. Dès que des bénéficiaires des sommes devraient être nommés, il y a référence à un entretien, une note (absente des dossiers), une rencontre...»

#### **Lettre embarrassante de Boivin**

Dans le livre «Sarko s'est tué», Gérard Davet et Fabrice Lhomme évoquent une lettre «embarrassante» que Jean-Marie Boivin, toujours officiellement domicilié à Strassen (une visite dans cet immeuble mentionne son nom sur une boîte aux lettres, mais il ne figure pas sur les sonnettes, où le nom d'Yves Schmit apparaît néanmoins), a écrit en 2006 à Nicolas Sarkozy, lorsque ce dernier était encore ministre de l'Intérieur. «Congédié par la DCN en 2004, Boivin cherchait à obtenir des compensations financières (8 millions d'euros précisément)», écrivent les deux journalistes, qui indiquent aussi que Boivin aurait été menacé physiquement en 2006 par deux hommes envoyés par Sarkozy au Luxembourg. «Les deux hommes en question ont depuis admis s'être rendus au Luxembourg pour 'sonder' les intentions de Boivin, mais ont expliqué qu'ils avaient été mandatés par la DCN, et non pas par Sarkozy.»

«Le rôle précis joué par Sarkozy dans cette histoire reste à écrire», notent les auteurs du livre d'enquête.

Quant à Jean-Marie Boivin, l'ancien homme-orchestre de la DCNI, a pu se reconvertir au Luxembourg. Il a d'ailleurs participé à certaines missions économiques des officiels luxembourgeois pour leur faire profiter de son extraordinaire réseau.

# Luxemburger Wort

Transparence fiscale

## Le Luxembourg exclu de la liste noire



Le Luxembourg est lavé de son image de paradis fiscal depuis la Barbade où le Forum mondial sur la transparence tient sa réunion ad hoc. *Photo: Shutterstock*  
Publié le vendredi 30 octobre 2015 à 07:24

Réunis à la Barbade les membres du Forum mondial voteront ce vendredi soir sur le rapport d'examen faisant du Luxembourg un pays conforme aux normes internationales en matière de transparence fiscale.

Ce vote ne sera qu'une formalité puisque les experts ont déjà fait cet été l'inventaire des réformes entreprises par le gouvernement depuis 18 mois. En novembre 2013, les mêmes experts avaient placé le Grand-Duché sur leur liste noire. Le pays figurait alors parmi les cancrs avec Chypre, les îles Vierges britanniques et les Seychelles.

## Mauvais élèves de l'OCDE (en août 2014)

Juridiction	Type d'évaluation	Disponibilité des renseignements			Accès aux renseignements		Échange de renseignements					Note globale
		A1 Identification du bénéficiaire	A2 Registres comptables	A3 Renseignements bancaires	B1 Possibilité d'obtention des informations	B2 Droits et protections (notification ou appel par exemple)	C1 Mécanismes à mettre en oeuvre	C2 Réseaux de conventions fiscales	C3 Garantie de la confidentialité	C4 Droits et protection des contribuables	C5 Promptitude de l'échange	
Luxembourg	Phase 1 Détermination	Pas instauré	Instauré	Instauré	Instauré mais	Instauré	Instauré mais	Instauré	Instauré	Instauré	N. A.	Non conforme
	Phase 2 Rating	Non conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Partiellement conforme	Non conforme	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme	Non conforme	Partiellement conforme	
Chypre	Phase 1 Détermination	Instauré	Instauré	Instauré	Instauré	Instauré	Instauré	Instauré mais	Instauré	Instauré	N. A.	Non conforme
	Phase 2 Rating	Partiellement conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme pour l'essentiel	Conforme	Conforme	Partiellement conforme	
Îles vierges britanniques	Phase 1 Détermination	Instauré	Instauré mais	Instauré	Instauré	Instauré	Instauré	Instauré	Instauré	Instauré	N. A.	Non conforme
	Phase 2 Rating	Partiellement conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	
Seychelles	Phase 1 Détermination	Instauré	Instauré	Instauré	Instauré	Instauré	Instauré mais	Instauré mais	Instauré	Instauré	N. A.	Non conforme
	Phase 2 Rating	Non conforme	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Conforme	Conforme	Conforme pour l'essentiel	

La notation se passe en deux moments. La phase 1 met l'accent sur le cadre juridique, la phase 2 porte sur l'application des normes. 50 juridictions ont passé les deux phases de l'examen. 41 autres, dont la Suisse, n'ont passé que la première et sont de facto, encore moins bien placés que les 50 premières.

Source: Forum mondial sur la transparence fiscale | Infographie: Michèle Winandy

Les mauvais élèves de la transparence fiscale internationale fin 2013... et jusqu'à ce 30 octobre.

*Forum mondial / Luxemburger Wort*

Or, ce statut hérité de l'ancien gouvernement Juncker allait considérablement et paradoxalement nuire à la place financière, les institutions financières internationales (comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou même la Banque européenne d'investissement basée au Luxembourg) devant dorénavant veiller à faire transiter leurs flux financiers par des centres financiers respectables.

L'un des principaux partenaires commerciaux et financiers du Luxembourg, la Belgique, avait même fini par mettre, cet été, [le pays sur sa liste des paradis fiscaux](#). Un sursis avait été obtenu par le Luxembourg pour se mettre en conformité. Voilà qui sera acté ce soir par l'institution chapeautée par l'OCDE.

Pour savoir quels ont été les changements entrepris au Grand-Duché et l'analyse de Pascal Saint-Amans, directeur fiscalité de l'OCDE (dans une interview exclusive):

*Pierre Sorlut*

# INTERNATIONAL/REGIONAL NEWS

<http://www.lemonde.fr/>

## FIFA : après Platini, Beckenbauer dans la tourmente

Le Monde.fr | 21.10.2015 à 17h22 • Mis à jour le 22.10.2015 à 10h04 | Par Rémi Dupré



Autorisé par le comité exécutif de la Fédération internationale de **football (FIFA)** à **communiquer** sur les enquêtes en cours, le comité d'éthique de l'organisation mondiale a confirmé, mercredi 21 septembre, **la suspension pour quatre-vingt-dix jours de Michel Platini, président de l'Union des associations européennes de football (UEFA).**

L'instance disciplinaire a également confirmé la suspension du président de la FIFA Joseph Blatter, pour un « *paiement de 2 millions de francs suisses fait à Michel Platini en février 2011* ».

Chargée de l'**enquête**, la chambre d'instruction du comité d'éthique s'est engagée à « *s'assurer qu'une décision finale peut être prise par la chambre de jugement d'ici la fin de la suspension* » des deux dirigeants, qui avaient interjeté appel de leur sanction. La commission de recours décidera du bien-fondé ou non de cette procédure.

Mis à pied par Joseph Blatter, le 17 septembre, l'ex-secrétaire général français de la FIFA (2007-2015) Jérôme Valcke est, lui aussi, visé par une enquête du comité d'éthique. Il est soupçonné « *d'un mauvais usage des dépenses et d'autres infractions aux règles de la Fédération internationale* ».

L'instance disciplinaire a par ailleurs confirmé que plusieurs anciens membres du comité exécutif de la FIFA faisaient l'objet d'une enquête : le Thaïlandais Worawi Makudi, suspendu quatre-vingt-dix jours ; l'ex-président de la Confédération d'Amérique du nord et centrale (Concacaf) Jeffrey Webb, arrêté à Zurich par la [police suisse](#) le 27 mai ; l'ex-patron du foot brésilien Ricardo Teixeira ; le Nigérian Amos Adamu, suspendu en 2010 ; l'Uruguayen Eugenio Figueredo, lui aussi inculpé lors du coup de filet zurichois ; et le Paraguayen Nicolas Leoz, ancien patron de la Confédération d'Amérique du Sud (Conmebol).

### **Dans l'attente d'un jugement**

Le comité d'éthique a par ailleurs confirmé que l'icône allemande Franz Beckenbauer, ex-membre du comité exécutif (2007-2011) de la FIFA, avait lui aussi fait l'objet d'une enquête et était dans l'attente d'un jugement. En juin 2014, le champion du [monde](#) 1974 avait purgé une suspension de quatre-vingt-dix jours pour [avoir](#) refusé de [coopérer](#) avec l'Américain Michael J. Garcia, auteur d'un rapport d'enquête sur le vote d'attribution des Mondiaux 2018 et 2022, respectivement à la [Russie](#) et au [Qatar](#).

Patron de la fédération espagnole depuis 1988 et vice-président de la FIFA, Angel Maria Villar Llona est, lui aussi, dans l'attente d'un jugement. A 65 ans, l'Espagnol a, lui aussi, refusé de coopérer avec l'ex-procureur new-yorkais Michael J. Garcia. Le 2 décembre 2010, il est soupçonné d'avoir procédé à un échange de voix avec le Qatar alors que son pays était candidat (en tandem avec le [Portugal](#)) à l'organisation du Mondial 2018.

S'il n'a pas été officiellement nommé président intérimaire de l'UEFA à la suite de la suspension de Michel Platini, c'est lui qui de facto dirige actuellement la Confédération européenne. « *Villar est un type complexe et d'une grande loyauté, mais il est dans une position [précaire](#) car il est sous enquête*, confirmait récemment au *Monde* un fin connaisseur de l'UEFA. *Il a toujours été fidèle à Blatter puis à Platini.* »

# Le Parlement européen adopte une résolution pour protéger Edward Snowden

Le Monde.fr | 29.10.2015 à 14h55 • Mis à jour le 29.10.2015 à 15h29 | Par [Yves Eudes](#)



Le Parlement européen a voté, jeudi 29 octobre, une résolution de 50 articles, condamnant à nouveau la surveillance des citoyens européens par les [services secrets](#) européens et américains. L'assemblée se dit déçue par le manque de volonté [politique](#) des Etats membres pour s'attaquer sérieusement à ce problème, et « *préoccupée par les lois récentes de certains Etats membres qui étendent les capacités de surveillance des agences de renseignement* », notamment la [France](#) et le [Royaume-Uni](#).

Par ailleurs, elle se félicite de la récente décision de la Cour de [justice](#) de l'[Union européenne](#) invalidant le Safe Harbor – l'accord qui facilitait le transfert de données personnelles vers les Etats-Unis –, et invite la Commission européenne à [proposer](#) un [projet](#) de remplacement avant la fin 2015.

**[Lire aussi : Les Etats-Unis continueront de gérer les inscriptions au Safe Harbor malgré son annulation](#)**

En revanche, elle regrette que la Commission européenne n'ait pas suspendu un autre accord d'échanges de données personnelles, le Terrorism Finance Tracking Program (TFTP), qui permet aux Etats-Unis de [surveiller](#) les flux financiers européens afin de [détecter](#) le financement du terrorisme, et qui n'offre aucune garantie sur l'utilisation réelle de ces données par les Américains.

Le Parlement a également adopté, par 285 voix contre 281, un amendement recommandant aux Etats membres de [protéger](#) Edward Snowden, l'ancien espion américain qui a dévoilé en 2013 les programmes de surveillance de la NSA, et qui vit désormais en [Russie](#) pour [échapper](#) à la justice de son pays.

Le texte invite les Etats membres à « *cesser toute action judiciaire contre Edward Snowden et à lui [accorder](#) leur protection, et donc d'empêcher qu'il soit extradé ou livré à des pays tiers, en reconnaissance de son statut de lanceur d'alerte et de défenseur des droits humains internationaux* ». L'amendement avait été introduit par l'eurodéputé vert allemand Jan Philip Albrecht qui, dans un communiqué, semble lui-même étonné qu'il ait été adopté.

<http://www.latribune.fr/>

## La corruption dans le monde pèse sur les entreprises françaises

Par latribune.fr | 29/10/2015, 15:47



Pour 38% des entreprises françaises, le risque de corruption les pousse à renoncer à des affaires dans certains pays, contre seulement 30% de la moyenne mondiale.

**Dans le monde, le risque de corruption continue de dissuader les investisseurs, en particulier les Français. Selon une étude, 38% des entreprises hexagonales assurent que cette menace les pousse à renoncer à faire des affaires dans certains pays.**

L'impact de la corruption pèse toujours sur le commerce international, d'après [la troisième étude annuelle de la société de conseil en gestion du risque d'entreprise, Control Risks](#).

Au niveau mondial, 30% des multinationales interrogées disent avoir perdu des contrats en raison de concurrents corrompus, explique l'étude, qui a interrogé les responsables juridiques de plus de 800 entreprises.

### **La corruption, un motif majeur de retrait pour les entreprises françaises**

En France, 37% des entreprises révèlent avoir été impactées. Pour 54% des Français interrogés par l'étude, la corruption est même la première raison pour laquelle les entreprises françaises se retirent des négociations. Ce motif n'est cité que par 40% des Allemands, et 41% du total des personnes interrogés par le cabinet.

Pour 38% des entreprises françaises, le risque de corruption les pousse à renoncer à des affaires dans certains pays, contre seulement 30% de la moyenne mondiale.

Cependant, l'étude révèle que les entreprises françaises sont moins promptes à se plaindre avec seulement 20% d'entre elles qui sont prêtes à se retourner contre le donneur d'ordre, contre 27% en moyenne.

### **Mauvaise évaluation des risques ?**

Le cabinet, spécialisé dans le conseil sur les risques, regrette également une mauvaise évaluation du risque par les entreprises: "*Plus de la moitié des entreprises que nous avons sondées n'avaient pas fait d'audit préliminaire sur les risques de corruption au cours des deux dernières années*", explique Stéphanie Lhomme, directrice de recherche Europe Afrique de Contrôle Risks.

*"Les entreprises françaises doivent trouver un équilibre et faire davantage d'audits en amont ou dans n'importe quelle négociation ou stratégie de pénétration de marchés. Se retirer d'un pays en raison du risque de corruption perçu semble être une stratégie prudente, mais cela conduit aussi à manquer de bonnes opportunités", souligne Stéphanie Lhomme.*

Le panel interrogé est constitué de 824 responsables juridiques dans plus de 800 grandes entreprises multinationales dans 16 pays. Parmi eux, 46 personnes font partie d'entreprises dont le siège social est basé en France et 50 personnes travaillent en France.